

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PAR ARRÊTE PRÉFECTORAL EN DATE DU 08 FÉVRIER 2019

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SERA OUVERTE :

- PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DE LA DÉRIVATION DES EAUX PERMETTANT LE PRÉLÈVEMENT POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE CAPTAGE DES SOURCES DE L'ARCISSES SUR LE TERRITOIRE DE BRUNELLES, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA COMMUNE D'ARCISSES ;
- PRÉALABLE À L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT DANS LES EAUX SOUTERRAINES ;
- PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION AUTOUR DUDIT CAPTAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ;
- « PARCELLAIRE » EN VUE DE DÉTERMINER LES TERRAINS QUI SERONT ASSUJETTIS AUX SERVITUDES AFFÉRENTES AUX PÉRIMÈTRES DE PROTECTION SUSVISÉS;

→ DURÉE DE L'ENQUÊTE : 33 JOURS DU 11 MARS 2019 à 9H30 AU 12 AVRIL 2019 à 17h30

→ MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE NOGENT-LE-ROTRON

→ LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE LA COMMUNE DE NOGENT-LE-ROTRON – 42/44 RUE VILLETTE GATÉ – TEL 0237296868 –

→ EMPLACEMENT DU PROJET : BRUNELLES COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA COMMUNE D'ARCISSES

→ LE DOSSIER (PAPIER ET NUMÉRIQUE) EST DÉPOSÉ EN MAIRIE D'ARCISSES - 1 rue de la cloche Margon 28400 ARCISSES OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE

LE DOSSIER NUMÉRIQUE SERA CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>)

→ COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : M. JEAN GODET, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS, AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS :

DATE	HEURE	LIEU
LUNDI 11 MARS 2019	14H30-17H30	MAIRIE D'ARCISSES 1 RUE DE LA CLOCHE MARGON 28400 ARCISSES
JEUDI 21 MARS 2019	14H30-17H30	
VENDREDI 12 AVRIL 2019	14H30-17H30	

PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

- DES OBSERVATIONS POURRONT ÊTRE ADRESSÉES AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, PENDANT LA PAR VOIE POSTALE, EN MAIRIE D'ARCISSES

- DES OBSERVATIONS PEUVENT ÊTRE TRANSMISES A L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

- DES OBSERVATIONS PEUVENT ÊTRE PORTÉES SUR LE REGISTRE OUVERT À CET EFFET, EN MAIRIE D'ARCISSES, ACCESSIBLE AUX HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DU SERVICE

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIE D'ARCISSES, A LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR - DC – BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE L'EURE-ET-LOIR .

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR SE PRONONCERA, PAR ARRÊTE MOTIVÉ, SUR L'UTILITÉ PUBLIQUE DE CETTE OPÉRATION ET SUR LES AUTRES ASPECTS DE LA DEMANDE.